



L'animation de la vie sociale est un axe majeur de la politique d'action sociale des Caf. Celle-ci repose sur une dynamique de mobilisation des habitants.

La Caf de Vendée, en lien étroit avec ses partenaires, est à votre disposition pour vous aider dans la mise en place d'un

## Espace de Vie Sociale :

- Lieu ressource proposant des activités coordonnées à finalités sociales, éducatives et culturelles,
- Outil adaptable permettant d'accompagner votre projet de territoire.

Vous souhaitez une information,  
un accompagnement,  
vous pouvez contacter :

**La Caisse d'allocations familiales de Vendée**  
109 bd Louis Blanc - La Roche sur Yon  
aidescollectives.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr  
02 51 44 73 60



**La Fédération départementale Familles Rurales de Vendée**  
119 bd des Etats Unis - BP 40079 - La Roche sur Yon  
contact@famillesrurales.org  
02 51 44 37 60



**La Fédération départementale des Foyers Ruraux de Vendée**  
Maison de l'Agriculture  
21 bd Réaumur - La Roche sur Yon  
fdfr.85@mouvement-rural.org  
02 51 36 81 10



**La Fédération des Centres Sociaux de Vendée**  
Pôle associatif  
71 bd Aristide Briand - La Roche sur Yon  
federation85@centres-sociaux.fr  
02 51 08 96 92

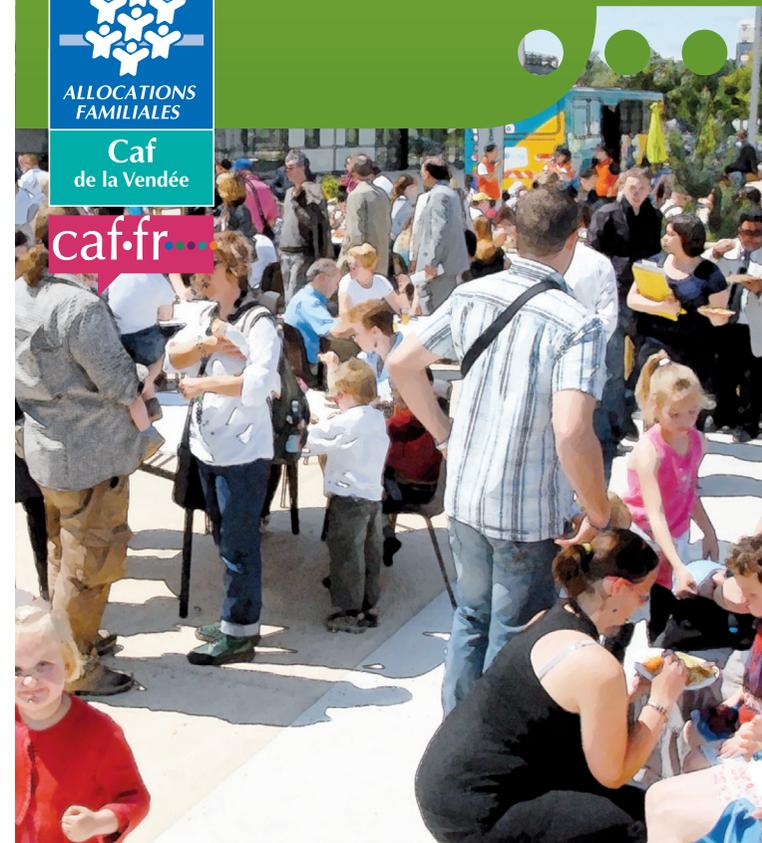


# Les Espaces de Vie Sociale

Une dynamique collective  
de proximité



caf.fr



EVS  
ESPACES DE VIE SOCIALE



# Les Espaces de Vie Sociale

Une dynamique collective de proximité

## Vous êtes élu(e) d'une collectivité territoriale

- Vous souhaitez développer un projet d'animation locale porté par les habitants,
- Vous voulez renforcer les liens en favorisant les solidarités,
- Vous souhaitez soutenir des initiatives collectives.

## Vous êtes élu(e) d'une association locale

- Vous souhaitez donner de l'ampleur à votre projet associatif,
- Vous voulez attirer de nouvelles énergies au sein de votre association,
- Vous souhaitez mieux répondre aux besoins des habitants de votre territoire.

## Les Espaces de Vie Sociale, lieux de proximité et d'animation

Ils sont gérés exclusivement par une **association locale**.

Inscrites dans un **projet global**, les activités proposées en direction de tout public :

- visent à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités,
- impliquent les habitants et les acteurs du territoire,
- encouragent les actions collectives et les initiatives locales.

## Le soutien financier\* de la Caf

Pour obtenir l'agrément et bénéficier de la prestation « animation locale » de la Caf, vous devez :

- Etre une association portée par des habitants.
- Elaborer ou développer un projet de dynamisation de la vie locale incluant :
  - un diagnostic partagé,
  - des partenaires et acteurs locaux engagés,
  - des actions destinées à l'ensemble des habitants.
- Etre soutenu par des co-financements.

\* Le montant maximum de la prestation est porté à 40 % d'un plafond (34 678 € en 2014), soit 13 871 €, couvrant les dépenses de fonctionnement y compris les charges salariales.



**EVS**  
ESPACES DE VIE SOCIALE